

Accompagner la vie affective et/ou sexuelle des personnes en situation de handicap dans les établissements

Dans les établissements, la vie affective et la sexualité des personnes accueillies posent un certain nombre de questions et suscitent parfois des réactions fortes chez d'autres résidents, des familles ou des soignants. Différentes exigences, en partie contradictoires, sont à concilier : respecter la vie privée et l'intimité des résidents, prendre en compte les besoins et désirs affectifs et sexuels des résidents, préserver la vie en collectivité, les soins, etc. Cette formation apportera des clés de compréhension et des compétences opérationnelles : respecter les besoins affectifs et sexuels des résidents; faire face à la souffrance de certains résidents; savoir quoi accepter/tolérer; intervenir pour protéger; échanger en équipe sereinement sur ces sujets; mener une réflexion éthique.

OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser le cadre réglementaire de la vie sexuelle et de la vie amoureuse de la personne en situation de handicap en établissement
- ✓ Identifier les différentes dimensions du besoin affectif et ses différentes expressions
- ✓ Repérer son propre positionnement par rapport à la sexualité des résidents et son incidence possible sur les prises en charge
- ✓ Définir l'organisation permettant la vie affective et sexuelle en institution et la protection des résidents

CONTENU

JOUR 1 | matin | 3h30

État des lieux des problématiques et questionnements

- Préserver l'intimité, la vie privée en établissement, respecter les besoins et désirs de la personne
- La difficulté de trouver un partenaire consentant/le libre consentement
- L'avis des familles
- Séparer soins et sexualité

JOUR 1 | après-midi | 3h30

La vie affective et la sexualité des personnes accueillies en établissement

- Les besoins et désirs exprimés, la difficulté de les concilier avec le handicap physique et la souffrance qui peut en résulter; la solitude
- Les demandes et les attentes affectives de certains en établissement, leur comportement

Le cadre réglementaire de la sexualité

- Respecter les choix de la personne et sa vie privée
- Libre consentement/interdiction de la violence
- La sexualité se passe à l'abri des regards de tierces personnes

La sexualité à deux : une relation de respect de l'autre et de soi, une relation d'amour

JOUR 2 | matin | 3h30

Le point de vue des professionnels

- Leur ressenti, leurs valeurs, questions pratiques
- Les attitudes du personnel pour aborder certains comportements «ambigus» de résidents vis-à-vis d'autres résidents et du personnel lui-même
- Séparer soins/prise en charge et sexualité, une question de déontologie
- «La bonne attitude professionnelle» dans la relation d'aide
- **Quoi dire, comment se comporter**
- Quoi répondre
- Faire surgir une parole
- Donner du sens
- Désamorcer des situations de tension

JOUR 2 | après-midi | 3h30

Communiquer avec les familles

- Quoi dire
- Quoi ne pas dire
- Quoi répondre

Les notions de respect et d'éthique dans la relation professionnelle avec les personnes accompagnées

- Quand différentes lois ou valeurs professionnelles sont en contradiction : susciter une réflexion éthique
- La demande d'assistance sexuelle : une question d'éthique et de légalité

Pathologies de la sexualité



Formateur

Psychologue clinicien



Durée

2 jours (14 heures)



Public

Professionnels travaillant en établissement accueillant des personnes en situation de handicap
Groupe de 14 stagiaires maximum



Prérequis

Aucun



INTRA ou INTER-établissements



Prix

INTRA : 1 350 €/jour pour le groupe
INTER : 300 €/jour/personne

Modalités techniques et pédagogiques

- Modalités de mise en œuvre : présentiel ou classe virtuelle
- Éléments matériels et techniques : support pédagogique
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : échange d'expériences et de pratiques professionnelles, études de cas, analyse, apports théoriques

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journée
- Évaluation des acquis à l'entrée : pas de procédure de positionnement
- Évaluation des acquis en continu : participation aux échanges, exercices et études de cas, évaluation orale en fin de première journée
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation : questionnaire